

Mairie de Courtonne La Meurdrac
20, rue de la Mairie
14100 COURTONNE LA MEURDRAC

tél : 02.31.62.71.37 - fax : 09 58 95 31 54
secretariat@courtonnelameurdrac.fr
mairie@courtonnelameurdrac.fr
ccas@courtonnelameurdrac.fr

Courtonne la Meurdrac, le 11 janvier 2022

Objet : Recensement de la population 2022

Madame, Monsieur,

Le recensement officiel de la population courtonnaise s'étendra du 20 janvier au 19 février.

C'est la conseillère municipale, Claire SIROT, qui coordonne l'opération sur notre commune.

Dans un premier temps, un courrier dans une enveloppe tamponnée Mairie de Courtonne la Meurdrac vous sera déposé dans votre boîte aux lettres le 12/01 par les agents recenseurs de la commune, Dominique VALENCE et Marie-Christine ARROT.
Merci d'en prendre connaissance et de le conserver.

Ces deux agents, après vous avoir déposé un formulaire dans votre boîte à partir du 20/01, se rendront à votre domicile en cas de besoin.

Merci également de leur réserver le meilleur accueil.

La précision du recensement est très importante pour l'avenir de la commune.

Je compte sur votre collaboration active.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma sincère considération

Le maire
Eric BOISNARD



Horaires des permanences de la mairie :

Permanence administrative : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
Permanence élus : mercredi 9h – 11h30, vendredi 16h30 – 19h
mardi 16h30 – 19h sur rendez vous